



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, mercredi 8 juillet 2020

## Concours de l'été : photographiez tous les visages de Joigny !

Dans le cadre du festival estival « Joigny, partir ici », la Ville de Joigny organise un grand concours photo amateur du vendredi 10 juillet au lundi 31 août inclus. Il est ouvert à tous.

Le but est de valoriser Joigny à travers l'image, de montrer chacune des richesses de la ville d'art et d'histoire : son patrimoine, ses détails architecturaux, sa rivière, sa forêt... Quelles sont les conditions pour participer, comment faire parvenir son ou ses clichés ? Tout savoir.

### 1. Trois catégories

Le concours distingue trois catégories de participants : 8-15 ans, 16-18 ans et adultes.

### 2. Cinq thèmes

Chacun peut envoyer un ou plusieurs clichés, une ou plusieurs fois entre le 10 juillet et le 31 août. Ces clichés seront classés par thèmes : Joigny et son patrimoine, Joigny et ses détails architecturaux, Joigny et l'eau, Joigny et la forêt, « figure libre. »

### 3. Une adresse

La ou les photos – format Jpeg, moins de 10 Mo – seront envoyées par fichier joint ou via une plateforme pour envoi de gros fichiers à l'adresse : [concoursphotojoigny@ville-joigny.fr](mailto:concoursphotojoigny@ville-joigny.fr)

Les retouches sont autorisées, mais pas les montages-photo. A noter que les envois mentionneront : nom, prénom, coordonnées postales et téléphoniques, adresse mail ainsi que des renseignements sur la prise de vue : date, lieu, heure et type d'appareil (téléphone portable compris) utilisé. Un titre de la photo peut être joint.

### 4. Un jury, un grand prix du public et un prix Instagram

Les photos transmises par les candidats seront postées sur une page Facebook uniquement dédiée au concours, du 2 au 9 septembre. Celle qui obtiendra le plus de « like » remportera le grand prix du public.

Ces photos seront également publiées sur le compte Instagram de la Ville de Joigny. Celle qui obtiendra le plus de « like » se verra attribuer le prix Instagram.

Enfin, un jury composé de représentants de la Ville et d'élus se réunira entre le 21 et le 25 septembre pour sélectionner les gagnants. Deux critères seront retenus : le respect de l'objet du concours ; les qualités artistiques et esthétiques de la photo.

## 5. Les récompenses

Les prix attribués seront les suivants, sachant qu'un tirage de sa propre photo sera offert à chaque lauréat.

*Prix de la plus belle photo de Joigny et son patrimoine* : un week-end en Pénichette® offert par Locaboat holidays ;

*Prix de la plus belle photo de Joigny et ses détails architecturaux* : un repas pour deux à La Côte Saint-Jacques ;

*Prix de la plus belle photo de Joigny et de l'eau* : un vol au-dessus de Joigny offert par Les ailes joviniennes ;

*Prix de la plus belle photo de Joigny et de la nature* : une visite du musée européen de la photo à Paris pour deux personnes (transport, billet d'entrée) ;

*Prix de la plus belle photo de Joigny en figure libre* : une visite au musée de la fondation Henri Cartier Bresson à Paris pour deux personnes ;

*Grand prix du public, prix Instagram et prix jeunes 16-18 ans* : une visite au centre d'art et de culture Georges-Pompidou à Paris pour deux personnes (transport, billet d'entrée) ;

*Prix enfant/ado 8-15 ans* : un abonnement annuel au cinéma Agnès-Varda de Joigny.

## 6. Une cérémonie

Les gagnants seront informés par téléphone. Ils seront invités à découvrir les résultats et à retirer leur prix à l'occasion d'une cérémonie qui aura lieu jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 18 heures, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

*Important :*

- Chaque participant déclarant être l'auteur de la ou des photos déposées reconnaît et accepte qu'en les soumettant, il autorise la Ville de Joigny, le cas échéant, à le solliciter pour utiliser sa photo pour la communication institutionnelle, de 2020 à 2026. Cette communication est de type : sites web, réseaux sociaux (Facebook, Instagram, twitter), presse locale, édition de documents de communication de la Ville, exposition, utilisation touristique. Une convention sera lors proposée entre les deux parties.

- Les photos envoyées à l'adresse [concoursphotojoigny@ville-joigny.fr](mailto:concoursphotojoigny@ville-joigny.fr) ne devront pas présenter de personnes, mineures comme majeures, que l'on pourrait identifier.

Contact presse : Sophie THOMAS

Tél. 03 86 92 48 23 - Fax : 03 86 92 48 01

Mairie de Joigny - 3 quai du 1<sup>er</sup> Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

[www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr)